



Déclaration de la Deutsche Stiftung Meeresschutz (DSM) au Panel 4 de la 29 e Réunion ordinaire de la Commission de l'ICCAT

PASSER DE LA PAROLE À L'ACTION POUR LES REQUINS

Les requins ne sont plus seulement confrontés à une crise, ils sont désormais au bord du gouffre, et ce à l'échelle mondiale ! Plus d'un tiers de toutes les espèces connues de requins et de raies sont menacées d'extinction, la surpêche étant la cause principale pour la plupart d'entre elles et la seule cause pour plus de 90 % de tous les requins, raies et chimères. Et bien que les captures continuent d'être qualifiées de « prises accessoires », la vérité est que 99 % de ces espèces « accessoires » sont conservées, débarquées, commercialisées et vendues¹, ce qui en fait un facteur économique important dans de nombreuses pêcheries, mais empêche également la mise en œuvre de mesures efficaces d'atténuation des prises accessoires.

La CICTA a été pionnière dans la reconnaissance de l'impact des pêcheries de la CICTA sur les populations de requins, soit en tant qu'espèces cibles dans les pêcheries multispécifiques, soit en tant que prises accessoires accidentels dans les pêcheries de thon, soit dans de nombreux cas les deux à la fois. En outre, la CICTA a également fait preuve de leadership en assumant sa responsabilité envers les populations de requins de l'Atlantique en adoptant un nombre croissant de recommandations sur les requins au cours des dix dernières années.

Cependant, jusqu'à présent, ces mesures ne se sont pas révélées suffisamment efficaces pour mettre fin à la surpêche et/ou reconstituer les stocks surexploités. En outre, l'état de la plupart des populations de requins dans l'Atlantique reste inconnu. Et les stocks à valeur commerciale, comme les requins bleus, ne bénéficient pas du même type de gestion que celui appliqué par la CICTA aux thonidés et aux espèces apparentées.

Cette année devrait donc marquer un tournant décisif pour la CICTA, qui doit démontrer qu'elle **est capable de joindre le geste à la parole** et de répondre aux attentes formulées dans ses recommandations précédentes et à ses propres engagements en matière de gestion et de conservation des requins.

Nous exhortons donc la Commission à réaliser des progrès mesurables en faveur des requins en adoptant de nouvelles recommandations et en donnant suite aux mesures décrites dans les recommandations existantes pour la

- **la gestion des stocks ciblés comme les requins bleus par l'élaboration de mesures de gestion éprouvées par les MSE**
- **la conservation des espèces de requins qui sont soumises à une mortalité élevée due aux interactions avec les pêcheries de la CICTA, en l'absence de mesures efficaces d'atténuation des prises accessoires.**

Nous espérons que les CPC travailleront ensemble dans un esprit de collaboration et réussiront à « avancer vers une vision commune d'océans sains et résilients », en reconnaissant que nos océans assurent des revenus pour les pêcheries, garantissent la sécurité alimentaire des générations actuelles et futures et soutiennent les moyens de subsistance des communautés côtières, mais qu'ils sont également une condition préalable inévitable à la lutte contre le changement climatique. Cependant, pour remplir ce rôle

¹ The global status of sharks, rays, and chimaeras; IUCN 2024; ISBN 978-2-8317-2318-1; <https://doi.org/10.59216/ssg.gsrsrc.2024>; Dulvy et al. Chapter 5 Threats; p 79 and <https://saveourseas.com/the-iucns-report-on-the-global-status-of-sharks-rays-and-chimaeras-a-crisis-but-there-are-solutions/>

de restauration de la biodiversité marine, des stocks sains de requins et de raies sont une *condition sine qua non*.

Nous soulignons également que les approches axées sur une seule espèce ne sont plus adaptées à la gestion et à la conservation du thon et des espèces apparentées. Nous devons plutôt adopter une approche écosystémique qui tienne compte de tous les impacts et de toutes les interdépendances avec l'ensemble de l'écosystème, y compris les prises accessoires de requins, raies, mammifères marins, tortues marines et oiseaux marins menacés.

Une approche écosystémique globale de la gestion des stocks implique de recourir aux meilleures données scientifiques disponibles et d'adopter une approche de précaution lorsque les avis scientifiques spécifiques font défaut ou sont incomplets.

Au Panel 4, nous espérons voir des progrès cette année pour :

I. Les requins bleus

Les requins bleus de l'Atlantique Nord et de l'Atlantique Sud constituent des stocks à forte valeur commerciale ciblés par plusieurs CPC, mais ils ne sont pas encore gérés selon les mêmes normes que celles jugées nécessaires pour le thon et d'autres stocks commerciaux.

- 1. Nous saluons la présentation de la proposition PA4-813 sur les objectifs opérationnels de gestion du requin bleu de l'Atlantique** dans le cadre de la feuille de route pour l'élaboration de procédures de gestion testées par le MSE pour les deux stocks. Ces objectifs de gestion devraient adopter une approche de précaution garantissant la durabilité à court, moyen et long terme des deux stocks avec une forte probabilité de succès.
- 2. Nous recommandons de maintenir le calendrier précédemment adopté pour la feuille de route MSE, qui débutera en 2026, et d'adopter les procédures de gestion en 2027.**
- 3. Nous exhortons toutes les CPC à améliorer la déclaration des rejets** de requins et à encourager le respect des exigences existantes en matière de déclaration prévues par les tâches 1 et 2 de la CICTA. Aucune conservation ne devrait être autorisée pour les CPC qui ne se conforment pas aux exigences en matière de déclaration des rejets.
- 4. Nous soulignons que l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche doit être une priorité.** Par conséquent, la proposition PA4-815 sur l'utilisation expérimentale des lignes de piégeage est opportune, mais devrait prendre en compte tous les types de lignes de piégeage ou de configurations de meka-ring actuellement testés par les CPC.²
- 5. La Commission devrait envisager une interdiction de conservation pour les requins bleus, espèce en danger critique d'extinction en Méditerranée,** car les appels répétés en faveur d'une amélioration des déclarations n'ont pas abouti à une meilleure disponibilité des données, ce qui empêche de réaliser des évaluations des stocks satisfaisantes.

II. Requins mako à nageoires courtes

a) Atlantique Nord

Malgré l'objectif convenu de limiter la mortalité totale (TAC) à 250 tonnes, la mortalité annuelle continue de dépasser largement le TAC et la plupart des requins sont rejetés morts. Bien que la recommandation 21-09 prévoie que des mesures supplémentaires soient alors évaluées et mises en œuvre pour réduire la mortalité, le comité scientifique n'a une fois de plus pas été en mesure de formuler des recommandations à la Commission.

- 1. Nous demandons donc instamment à la Commission d'adopter une approche de précaution et d'adopter des mesures à mettre en œuvre en 2026** sur la base des meilleures données scientifiques disponibles, en l'absence d'avis spécifiques du Comité scientifique.
- 2. Nous recommandons d'envisager des fermetures spatio-temporelles préventives** des palangres pendant les mois d'été autour du Cap-Vert et dans le centre de l'Atlantique Nord³ et d'adopter une

² Daisuke O., et al. ; Informations sur les « boucles annulaires (Meka-Ring) dans la pêche palangrière pélagique et plan de recherche ; IOTC-2025-WPEB21(AS)-26 ; https://iotc.org/sites/default/files/documents/2025/08/IOTC-2025-WPEB21AS-26_mekaring_Ochi_etal.pdf

³ ICCAT SCRS/2025/166 SCRS/2025/078; Báez J.C. et al; Spatial distribution of blue shark and shortfin mako catches in Spanish longline fisheries in the North Atlantic Ocean.

règle de déplacement documentée en cas de forte concentration de captures de requins mako à nageoires courtes tout au long de l'année.

3. **Nous recommandons d'interdire l'utilisation de câbles métalliques dans les palangres**, au moins dans les zones à forte concentration de prises accessoires de requins mako à nageoires courtes. De nombreuses études scientifiques existent⁴ démontrant le potentiel de réduction de la mortalité des requins.
4. **Nous recommandons de reporter l'achèvement de l'évaluation des stocks** jusqu'à ce que les données issues des études sur l'âge de maturité soient disponibles en 2027, confirmant l'âge/la taille de maturité sexuelle.

b) Atlantique Sud

L'évaluation des stocks de 2025 a conclu que le requin mako à nageoires courtes de l'Atlantique Sud était surexploité avec une probabilité de 66,9 %.⁵

1. **Nous demandons instamment de réduire immédiatement la mortalité totale liée à la pêche à 500 tonnes ou moins***, afin de permettre au stock de se reconstituer avec une forte probabilité au cours des dix prochaines années.
2. **Dans ce contexte, nous apprécions la proposition PA4-814** sur la conservation du stock de requins mako à nageoires courtes de l'Atlantique Sud capturés dans le cadre des pêcheries de la CICTA. Comme alternative à une interdiction générale de conservation, nous suggérons également d'envisager une approche similaire à celle adoptée pour le stock de l'Atlantique Nord dans la recommandation 21/09.
3. **Nous soulignons l'importance de combler les lacunes existantes en matière de non-rétention** lorsque les CPC disposent d'une législation nationale interdisant le rejet des poissons morts. Une nouvelle recommandation devrait donc inclure des mesures exigeant que ces poissons soient remis aux autorités portuaires, afin de garantir que les pêcheurs ne puissent en tirer aucun avantage commercial et qu'aucune partie de ceux-ci n'entre dans le commerce international.

* y compris toute conservation potentielle d'animaux morts, les rejets morts et la mortalité post-remise à l'eau

III. Ailerons naturellement attachés (FNA) sans exception

Les FNA sont mondialement reconnues comme la « norme d'excellence » pour l'application des interdictions relatives aux ailerons de requins.

1. **Nous demandons à la Commission d'adopter la proposition PA4-807 pour la FNA, sans exception.** La proposition a déjà recueilli de nombreux co-parrains, car elle ne prévoit aucune alternative permettant l'application de la loi et la poursuite des infractions, contrairement à la proposition PA4 805.
2. **Nous invitons tous les CPC à se joindre à cet appel et à devenir également co-auteurs.**
3. **Nous suggérons d'ajouter une définition claire du terme « requins » afin d'éviter toute ambiguïté et de permettre l'application du règlement sur les ailerons naturellement attachés.** Cette définition devrait de préférence couvrir tous les chondrichthyens (comme dans le WCPFC CMM 2024-05), mais inclure au moins les huit ordres de Selachimorpha (*Carcharhiniformes*, *Lamniformes*, *Orectolobiformes*, *Heterodontiformes*, *Squaliformes*, *Squatiniformes*, *Hexanchiformes* et *Pristiophoriformes*) et toutes les espèces de l'ordre des *Rhinopristiformes*, incluant ainsi toutes les espèces vulnérables au finning en raison de la valeur de leurs ailerons. (comme dans la résolution 25/08 de la CTOI)

IV. Amélioration de la conservation des requins menacés

Toute consolidation des interdictions de rétention existantes et des mesures visant à éviter, réduire et remédier aux prises accessoires de requins devrait être effectuée dans le but de supprimer les lacunes existantes et de renforcer la conservation des espèces menacées, plutôt que de se limiter à un simple copier-coller qui risque d'affaiblir les mesures existantes.

⁴ Report of the 20th Session of the IOTC Working Party on Ecosystems and Bycatch – Data Preparatory meeting Online via Zoom, 22 – 26 April 2024; https://iotc.org/sites/default/files/documents/2024/05/IOTC-2024-WPEB20DP-RE_0.pdf

⁵ ICCAT REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON RESEARCH AND STATISTICS (SCRS) (Hybrid/ Madrid (Spain) – 29 September – 3 October 2025); October 2025; https://www.iccat.int/Documents/Meetings/Docs/2025/Reports/2025_SCRS_ENG.pdf; p 86f

1. **Nous recommandons de charger le Sous-comité sur les écosystèmes et les prises accessoires d'examiner les mesures existantes entre les sessions** et de fournir un projet consolidé pour la réunion de la Commission de l'année prochaine, comprenant l'harmonisation et la suppression ou la mise à jour des dispositions obsolètes, en particulier en ce qui concerne les exemptions existantes pour les États côtiers en développement par rapport aux interdictions de conservation des requins soyeux et des requins marteaux, ainsi que les exigences de déclaration obligatoire et les dispositions visant à empêcher le commerce international de ces requins.
2. **Nous recommandons d'adopter des interdictions de conservation pour *Cetorhinus maximus* et *Carcharodon carcharias*, comme proposé dans les propositions PA4-812 et PA4-808.**
3. **Nous suggérons d'envisager également une interdiction de conservation pour *Carcharias taurus***, car les requins-taureaux sont en danger critique d'extinction et ont été inscrits à l'annexe I de la CMS en 2024.
4. **Nous exhortons la Commission à adopter les meilleures pratiques de manipulation et de remise à l'eau**, y compris des normes minimales spécifiques aux engins de pêche pour la pêche à la senne coulissante, à la palangre et au filet maillant, en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques disponibles, telles que résumées dans le document IOTC WPEB⁶ en 2025 / compilées par le personnel scientifique de la CITT.⁷



Coordonnées

Dr Iris Ziegler

Responsable des politiques de pêche et de la défense des océans

Deutsche Stiftung Meeresschutz (DSM)

Iris.ziegler@stiftung-meeresschutz.org

WhatsApp +49 174 3795190

www.stiftung-meeresschutz

⁶ IOTC-WPEB21(AS) (2025). Report of the 21st Session of the IOTC Working Party on Ecosystems and Bycatch Assessment Meeting. France and Online, 9 - 13 September 2025 ; IOTC-2025-WPEB21(AS)-R[E]: 148pp; APPENDIX XXVII

⁷ Melanie Hutchinson, Jon Lopez, Dan Ovando and Marlon Roman; DOCUMENT SAC-16-10 REV UPDATED BEST HANDLING AND RELEASE PRACTICE GUIDELINES FOR SHARKS IN IATTC FISHERIES; INTER-AMERICAN TROPICAL TUNA COMMISSION SCIENTIFIC ADVISORY COMMITTEE 16TH MEETING; La Jolla, California (USA) 02-06 June 2025